

festival  
**AU BONHEUR DES MÔMES**  
LE GRAND-BORNAND



**OPÉRATION COUP DE POUCE  
AUX JEUNES COMPAGNIES**

**CAHIER DES CHARGES 2025**

**LE GRAND  
BORNAND**



**haute**   
**savoie**  
le Département

## Présentation

Depuis plus de 27 ans, le festival international de spectacles jeune public « **Au Bonheur des Mômes** », dont la 33<sup>è</sup> édition aura lieu du dimanche 24 au jeudi 28 août 2025 au Grand-Bornand (74), organise l'opération **Coup de Pouce aux jeunes compagnies**, en partenariat avec le **Département de la Haute-Savoie**.

Avec **85 compagnies, près de 450 représentations, 50 ateliers et 10 expositions** présentés sur chaque édition, « Au Bonheur des Mômes » est un événement incontournable dans le domaine du spectacle vivant pour le jeune public avec une résonance médiatique importante sur le plan national et international.

Il contribue activement au **développement du marché du spectacle vivant pour le jeune public**, grâce à la présence sur chaque édition de 200 programmateurs représentant des structures culturelles très diversifiées (scènes nationales, festivals, salles de spectacles, réseaux, etc.).

L'opération **Coup de pouce aux jeunes compagnies** permet aux 7 compagnies sélectionnées, répondant aux critères de sélection : **avoir moins de sept années d'existence**, être en **début de parcours de création jeune public** et être **techniquement autonomes** (merci de lire attentivement le détail des conditions de sélection en page 3) de présenter leur travail à un public familial ainsi qu'aux professionnels venus étoffer leurs futures programmations.

**L'objectif du spectacle présenté étant qu'il puisse ensuite tourner dans de nombreux lieux non-équipés (type écoles, salle des fêtes de village, etc.) pour être vu par le plus grand nombre.**

### **Deux prix sont attribués à la fin de la semaine :**

❖ **Le Prix du jury**, décerné par un jury composé de programmateurs, d'artistes, de spécialistes de l'enfance et de représentants du Département de la Haute-Savoie.

Ce prix permet à la compagnie lauréate de :

- Recevoir une aide financière du Département de la Haute-Savoie pour un montant de 4000€.
- Être reprogrammée avec le spectacle présenté lors de l'édition suivante du festival Au Bonheur des Mômes.

❖ **Le Prix du public**, décerné par un vote du public à l'issue de chaque représentation.

Ce prix permet à la compagnie lauréate de :

- Recevoir une aide financière du Département de la Haute-Savoie pour un montant de 4000€.

**Opération Coup de pouce aux jeunes compagnies - Festival Au Bonheur des Mômes**

Contact programmation : Théâtre de la Toupine - 851 avenue des rives du Léman - BP 40023 - 74501 EVIAN

Tel. 0033 (0) 4 50 71 65 97 – julie@theatre-toupine.org

## **Conditions de participation** (à lire **très, très, très, très, très attentivement**)

### **1/ Critères de sélection :**

Pour être retenues, les compagnies doivent impérativement répondre aux critères suivants :

- avoir **moins de sept années d'existence**,
- être **en début de parcours de création jeune public**,
- avoir des **besoins techniques réduits** afin de pouvoir proposer un **spectacle autonome et adapté à des salles non-équipées**, dans le cadre **de tournées en milieu scolaire et en milieu rural**.
- proposer un spectacle s'adressant à un **public familial et pour des enfants à partir de 5 ans**,
- proposer un spectacle **pouvant être joué sous un chapiteau opaque**, devant 200 personnes réparties sur un gradin semi-circulaire.
- proposer un spectacle **pouvant être joué deux fois dans une même demi-journée** (à titre indicatif les séances en 2024 étaient les suivantes : matin : 9h30 et 11h / après-midi : 15h30 et 17h30).
- **accepter les conditions d'accueil et de jeu du festival (cf. annexe 1).**

### **2/ Dépôt des candidatures :**

Candidature à déposer dès que possible avant le **mercredi 1er janvier 2025**, en cliquant sur le lien suivant : **FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**Le dossier doit comporter :**

- **une lettre de motivation** expliquant pour quelles raisons vous souhaitez postuler et en quoi cela s'inscrit dans le parcours de la compagnie et du spectacle.
- **une présentation de la compagnie** avec l'année de création et la provenance,
- **une présentation de l'équipe artistique** du spectacle.
- **une présentation du spectacle** comportant la tranche d'âge, la durée, le genre et le nombre de représentations effectuées et/ou prévues d'ici le mois d'août 2025,
- **la fiche technique du spectacle et son adaptation minimale**, avec temps de montage et de démontage, les dimensions du cadre de scène nécessaire (merci de vous référer à l'annexe 1).
- **une captation vidéo du spectacle** (extrait, complet ou teaser) avec **le vrai son du spectacle**,
- et autant d'éléments qui permettront au comité de sélection d'apprécier la candidature (calendrier de tournée, courriers de recommandation, **parrainage**, etc.).

**Si dossier papier, merci de l'envoyer à :**

Julie BOUCHET – Opération Coup de pouce - Théâtre de la Toupine - 851 avenue des rives du Léman – BP 40023 - 74501 EVIAN

## Annexe 1 : Conditions d'accueil générales

**Chapiteau :** 13m\*18m opaque avec loge-tente accolée au lointain du chapiteau

**Jauge :** 200 personnes réparties sur un gradin semi-circulaire et le parterre.

**Espace scénique :** ouverture : 7.30m / profondeur : 5m / hauteur : de 3m au lointain à 6m à la face.

**Fréquence de jeu :** le spectacle doit pouvoir être joué deux fois dans une même demi-journée  
Exemple d'horaires 2024 => le matin : à 9h30 et 11h / l'après-midi : à 15h30 et 17h30).

**Temps de montage :** 2h maximum par compagnies

**Temps de démontage :** le plus rapidement possible, après la représentation.

### Personnel présent sous le chapiteau\* :

- 1 régisseur plateau, 2 régisseurs lumière, 1 régisseur son présents pour la gestion du chapiteau dans son ensemble, l'aide au déchargement, au montage et au démontage.
- 4 personnes pour l'accueil du public et la surveillance pendant le spectacle.

### Liste du matériel technique installé sous le chapiteau\* :

La liste établie en 2023, susceptible de quelques modifications.

<b>DIFFUSION SON</b>	<b>LUMIÈRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 lecteur CD/USB avec auto-pause</li><li>- 1 console numérique</li><li>- 1 diffusion façade type 8XT</li><li>- 2 subs. SB15</li><li>- 2 retours de scène 8XT</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <u>à la face</u> : de 8 PC 650w ADB Martelé + 2 découpes 613SX JULIAT</li><li>- <u>en contre</u> : 6 PAR à leds RGB prolight flat Cob 60°</li><li>- <u>sur chaque perche latérale</u> : 1 PAR à leds RGB prolight flat Cob 60°+ 3 PAR 64 CP62</li><li>- un éclairage de salle graduable et contrôlable de la régie</li><li>- un pupitre lumière ETC smartfade 24/48</li><li>- possibilité de rajout de ponctuels de votre choix (sol ou autre)</li><li>- vous ne pouvez pas dépasser sur votre implantation globale <b>12 circuits de 3 KW</b></li></ul>

\*Dans le cadre du festival, les représentations s'enchaînant rapidement, nous mettons à disposition une équipe technique ainsi que du matériel nécessaire à notre bon fonctionnement.

Cela étant dit, nous vous rappelons que l'objectif est que votre spectacle puisse tourner le plus possible et donc partout, y compris dans des lieux qui n'ont ni personnel, ni matériel.

### Rémunération et prise en charge :

**L'organisation s'engage à :**

- Prendre en charge l'hébergement des intervenants du spectacle (**comédiens et techniciens présents sur le plateau**) du dimanche 24 au jeudi 28 août inclus afin qu'ils puissent profiter de la semaine pour rencontrer les programmateurs,
- Mettre à disposition de la compagnie 10 invitations à répartir sur les deux représentations du spectacle,
- Rémunérer les intervenants du spectacle (**comédiens et techniciens présents sur le plateau**), sur la base du salaire minimum brut sur présentation d'une facture de la compagnie.

**Opération Coup de pouce aux jeunes compagnies - Festival Au Bonheur des Mômes**

Contact programmation : Théâtre de la Toupine - 851 avenue des rives du Léman - BP 40023 - 74501 EVIAN  
Tel. 0033 (0) 4 50 71 65 97 – julie@theatre-toupine.org